

LACITE

URBANISME
ARCHITECTURE
ART · PUBLIC



ÉDITION
TRIMESTRIELLE

REVUE · MENSUELLE
LIBRAIRIE LAMERTIN BRUXELLES

TROISIÈME ANNÉE
NUMÉRO 6 · JUIN 1922.

REVUE MENSUELLE BELGE

LA CITÉ

URBANISME ■ ARCHITECTURE ■ ART PUBLIC

RECONSTRUCTION DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Rédacteurs : MM. Fern. BODSON, architecte (Bruxelles); J. DE LIGNE, architecte (Bruxelles); J. EGGERICX, architecte (Bruxelles); Huib. HOSTE, architecte (Bruges); Raymond MOENAERT, architecte (Bruxelles); L. van der Swaelmen, architecte-paysagiste (Bruxelles); J. M. van HARDEVELD (Amsterdam); M. Raph. VERWILGHEN, Ingénieur Urbaniste (Bruxelles), Secrétaire de la Rédaction.

Les Rédacteurs et Collaborateurs sont seuls responsables de leurs articles. — Il sera rendu compte dans « la Cité », de tout ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la Revue.

Pour la rédaction, l'administration et les demandes d'abonnement, s'adresser au Siège de la Revue : 10, Place Loix, Saint-Gilles-Bruxelles.

Pour la vente au numéro s'adresser exclusivement aux librairies. Dépôt principal : Librairie Lamertin, 58-62, Coudenberg. Bruxelles.

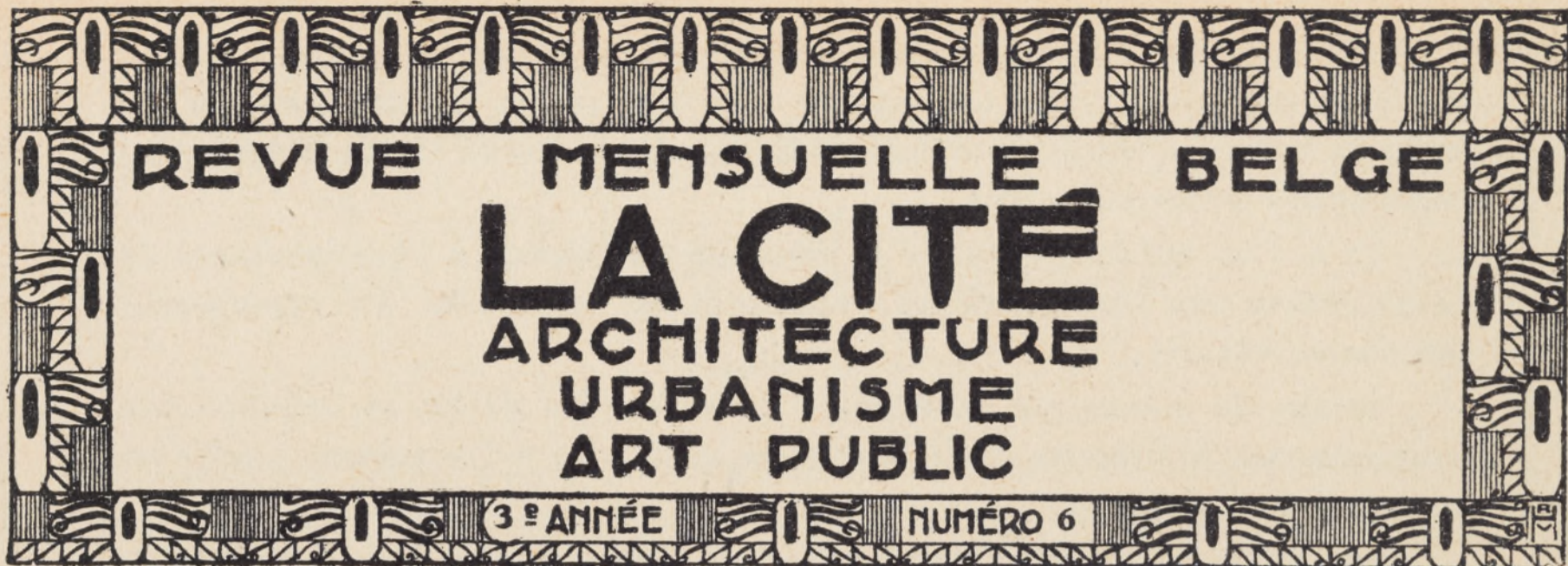
ABONNEMENT : Belgique 10 fr.; Etranger, 15 fr. Le numéro, Un franc.

Les abonnements peuvent se prendre en versant la somme de 10 francs au crédit du Compte chèques-postaux n° 16621 (Revue : La Cité). Moyennant un supplément de 3 francs les numéros sont envoyés mensuellement sous enveloppe cartonnée.

Editions " TEKHNÉ "

- LA CITÉ*. Première année (juillet 1919, octobre 1920). Un volume de 260 pages, illustré de 29 planches hors texte, fr. 10.—
- LA CITE*. Deuxième année (oct. 1920-déc. 1921). Un volume de 288 pages illustré de 24 planches hors texte fr. 10.—
- L'Art et la Société*, par H. P. Berlage, architecte à Amsterdam. Tirés à part de la Revue " Art et Technique ", (septembre 1913-février 1914). Un volume luxueusement imprimé et illustré de 98 clichés. fr. 20.—
- La Conservation du cœur de la Ville de Bruxelles*, par Charles Buls, avec traduction d'une conférence de C. Gürlitt sur la " Conservation du cœur d'anciennes villes. Une brochure de 24 pages fr. 2.—
- L'habitation coloniale*. Sa construction au Congo Belge par Gaston Boghemans. Une brochure de 20 pages abondamment illustrée fr. 3.—
- Constantin Meunier. L'historique de son monument au travail*, par R. Thiry et G. Hendrickx. Une brochure illustrée fr. 1.—
- L'abbaye de la Cambre*. Historique, description, projets de transformation, avec 20 illustrations. Texte de G. Des Marez, archiviste de la ville de Bruxelles fr. 1.50
- L'Art des Jardins et le nouveau jardin pittoresque*, par Louis van der Swaelmen, architecte paysagiste fr. 1.—
- LA REVUE " TEKHNÉ ". Collection complète de la 2^{me} année (1912-1913). Beau volume de 516 pages, sur papier couché, illustré de 250 clichés. Prix fr. 15.—

Pour obtenir ces livres, il suffit de verser, dans n'importe quel bureau des postes, au crédit du compte chèques postaux "n° 166.21 Revue la Cité", la somme due et d'inscrire sur le bulletin de versement le titre du livre et les nom et adresse du souscripteur.



A propos de Paul Hankar

LE GROS PUBLIC ET NOS MAITRES

En Art le public accepte le passé, non parce qu'il l'apprécie, mais parce qu'il ne peut l'altérer; une forme nouvelle de la Beauté lui est absolument antipathique et, quand elle apparaît, li entre dans une telle colère qu'il profère toujours de stupides paroles — tantôt que l'œuvre d'art est grossièrement inintelligible, tantôt qu'elle est grossièrement immorale...

Voilà ce que remarque Oscar Wilde et qui rend sensible l'admiration que l'on professe pour l'un, tandis que le badigeon soustrait l'œuvre de l'autre à notre ferveur...

Il y a dans toute cette controverse — car l'article qui parut en cette même place nous valut bien des lettres curieuses — une simple différence de tempérament.

L'un croit; il croit à des choses consacrées; il ne goûte pas ses classiques : il les avale.

L'autre aime; et il ne demande à personne le droit d'aimer ou si la ferveur qui lui est venue paraîtra ridicule; il aime et son amour entraîne d'autres vers la régénération.

Lorsque l'on reçoit mission d'enseigner à de jeunes artistes l'art de construire, est-il rien de plus profitable que des pèlerinages devant certaines constructions? La « grande musique muette » des monuments parle à tous,

peu ou prou; tandis qu'un très humble mûr bâti par un maçon et envahi par toute la flore du lieu s'offre sans fard dans la sincérité de sa structure et commence l'œuvre éducatrice.

Et si l'on est convaincu de la nécessité de donner à l'enseignement de l'architecture une base solide en l'appuyant sur le résultat des expériences, des choses vécues;

leçons de choses qui montreront à travers les siècles la collaboration constante des Architectes et de la matière et la lutte qu'ils mènent contre les agents atmosphériques;

leçons de choses qui montreront aux élèves toutes les ressources de notre sol, mais aussi toutes les exigences de notre climat, et comment des éléments de beauté gisent en d'humbles cailloux, dans les pores des bois ou dans la juxtaposition de deux tons;

leçons de choses enfin, qui devront nécessairement empreindre les jeunes gens d'un solide fonds de bon sens, d'esprit critique et de sincérité.

Si cette conviction existe, si tout cela est, vous vénérerez la mémoire de Paul Hankar.

La manie ou la mode qui sévit de décorer les individus, devait finir par une tentative de classement de tous les grains de poussière que nous sommes.

Il y aurait des grands Belges et des petits Belges; et il en est qui posséderaient le crible sur lequel surnagent les pures gloires et la façon de les cataloguer.

Paul Hankar n'obtiendrait pas grâce, mais Poelaert, rendu célèbre par l'imposant mastodonte dont il nous gratifia, est un grand citoyen.

Et que nous importent les théories des autos-cars, les caravanes Baedekeriennes, les catalogueurs de gloire, au pied de ce Palais de Justice qui est si grand qu'il anihila la sève du constructeur — mais si colossalement faux...

Le gros public croit qu'il convient d'ignorer Paul Hankar; qu'importe : Hankar vit en nous; il nous fit réfléchir et aimer. Il est grand de tout ce qu'il nous donna. Et il eut la « vertu qui donne ».

F. B.

L'Exposition d'Architecture du Palais d'Egmont



Les organisateurs du Congrès international des Architectes ont réuni, au Palais d'Egmont, des œuvres, plans, élévations, coupes, vues photographiques ou dessins des congressistes. Le public profane est contenté; il y a beaucoup de reproductions d'œuvres réalisées, il n'y a pas que des plans « fort beaux sur le papier ». Je crois que des visiteurs ont fréquenté l'exposition. Vous savez que dans les salons triennaux ou autres, la section architecturale déserte est réservée aux amoureux. Il est donc vrai qu'une œuvre architecturale doit être réalisée et qu'il ne s'agit pas pour être architecte de faire de beaux lavis et de somptueuses aquarelles. Ce travers est encore à signaler ici. Beaucoup de jeunes architectes (même des vieux) continuent de pratiquer le déplorable système enseigné dans nos écoles. Ils font de magnifiques « rendus ». Tout est sacrifié à l'aspect extérieur, à la présentation de la façade.

Tout comme à l'Académie des Beaux-Arts, le premier prix revient de droit au meilleur dessin. Voilà donc l'architecture devenue une question de « patte ». Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question; d'ailleurs, elle est flagrante, manifeste, cette erreur, ici même, dans les salles organisées par la Société Centrale d'architecture. La section belge ne donne pas une idée bien exacte de notre situation et des derniers travaux de nos maîtres. Il faut y déplorer l'absence d'œuvres d'hommes de haute valeur comme Victor Horta et de chercheurs passionnés comme les frères Hamesse. De plus, il aurait été intéressant d'y voir une rétrospective de l'œuvre de Hankar, qui est le maître précurseur quand il s'agit d'architecture.

Mais les organisateurs ne doivent pas priser outre mesure le modernisme. Beyaert et Poelaert doivent satisfaire leur amour du neuf. Mais, tout de même, puisque l'on consacre à feu Janlet une place, n'y aurait-il pas, mon Dieu! un petit coin, par exemple, pour Henry Vandevelde. Ah! je sais bien, Vandevelde n'a pas fait beaucoup de grands châteaux, ni beaucoup de ministères. Il n'a fait que créer tout un art nouveau. C'est un véritable architecte, il a touché à tout, il a travaillé. Et puis, Messieurs, sa réputation est mondiale, vous ne devez pas avoir peur.

Enfin, consolons-nous.

M. J.-B. Dewin, président du Congrès, est un bel artiste. Résolument engagé dans la voie du neuf et de l'adaptation du plan à la vie, il compose des habitations dont la ligne sobre fait le prix. Il recherche l'utilisation des

moyens modernes, tant dans le procédé de construction que dans la manière de mettre en œuvre les matériaux. Il est largement de la nouvelle école et nous n'avons que des félicitations à lui adresser. Au reste, M. Dewin n'est plus un débutant, mais il ne nous en voudra pas de le signaler quand même en montrant les caractéristiques de son art. Spécialiste des cliniques, infirmeries, hôpitaux, nous aurons bientôt l'occasion de signaler sa nouvelle œuvre du Boulevard de Waterloo.

Tout autre apparaît le talent de M. G. Maukels, un des pionniers de la Société centrale d'architecture, une autorité reconnue en législation et jurisprudence du bâtiment. M. Maukels s'attache surtout à l'hygiène du bâtiment et se tient, quant au plan, aux généralités classiques.

Il est impossible de citer et de discuter tous les envois. Bornons-nous à mentionner des jeunes comme M. R. Moenaert, dont les villas du Zoute marquent une étape heureuse dans l'évolution de l'architecture dite régionaliste.

M. Petit, dont l'œuvre témoigne des mêmes sentiments, mais dénote plus de raffinement encore. Mais pourquoi M. Petit, qui a fait pour la firme Van der Borgh et pour la Foire Commerciale des pavillons d'un modernisme très heureux, se croit-il forcé de regarder en arrière dès qu'il fait de grande architecture?

M. Minner exposait des photographies qui rappelaient l'action heureuse, mais combien sage, de l'œuvre suisse en Belgique.

MM. van Montfort, Delbrassine et Langeraert ont conçu des habitations à bon marché qui mériteraient mieux qu'une mention.

M. Duesberg s'affirmait une fois de plus comme celui de nos modernistes qui est le plus soucieux du respect de l'ambiance et du cadre champêtre d'une œuvre d'architecture.

MM. Ghobert et de Ridder — quoique fort divers — s'efforcent tous deux de renouveler les moyens d'expression de l'architecture religieuse. Je regrette — pour ma part — que l'exposition ne nous ait pas montré d'autres tentatives du même genre, et que, plus particulièrement, elle ne nous ait pas révélé les plans de la Basilique de Koekelberg auxquels l'architecte Van Huffel — un moderniste de très grand talent — travaille depuis plus de deux ans. L'exposition ne nous montre de cet architecte que quelques photographies de la Cité-Jardin de Nieupoort, une œuvre d'une belle sobriété et d'un grand raffinement.

Enfin, il me semble que « La Cité » ne peut passer sous silence les **Ultra-modernes**.

M. Huib. Hoste, tout le premier, le grand maître de l'école. Ses projets de maisons ouvrières pour Selzaete sont d'un cubisme sincère.

M. Hoeben, qui s'est classé au premier rang des tout jeunes par son beau succès au concours d'urbanisation de Molenbeek. L'exposition a fait connaître au grand public cette intéressante étude.

M. De Koninck, dont l'envoi (2 maisons pour mutilés) est, à mon avis, le plus sympathique et le plus prometteur de toute l'exposition.

Les architectes-paysagistes étaient représentés par M. L. van der Swaelmen, dont le projet d'aménagement du terrain du Kappelveld est un modèle du genre.

Mais nous ne pouvons songer à énumérer tous les envois intéressants.

La section française se fait remarquer par son impeccable présentation. On sent « le faire » de l'École des Beaux-Arts de Paris, le vernis de cette incomparable, de cette unique école de formation architecturale qui, pourtant, est égarée dans les erreurs que je signalais plus haut. Que de beaux plans! Que de beaux papiers! Comme tout cela est symétrique et joliment teinté! Il n'y a pas de faute de goût, les couleurs sont harmonieuses, la palette est riche. Mais je ne suis pas à une exposition de peinture. Je suis ici pour voir des constructeurs, des gens qui, en quelques lignes, doivent montrer aux autres gens, du métier ou non, ce qu'ils veulent. **Un croquis** qui doit m'en dire plus long qu'un rapport, c'est cela le dessin de l'architecte. Il ne s'agit pas de faire de belles images. L'architecture, c'est de la construction. Un mur avec des trous harmonieux. L'architecte doit faire chanter l'espace. Il est le maître des plans et des volumes. On dirait toujours qu'ils font de la peinture.

Ici, en France, c'est la haute tradition. Tout est magnifiquement équilibré. La science prime la raison. Tout est sacrifié (comme à Versailles) à la belle ordonnance. C'est un défaut et une qualité. Il faut déplorer de voir les architectes français si éloignés encore de la route moderne, imprégnés par la Renaissance d'une si dangereuse façon.

La section américaine est la plus passionnante. Les « buildings », gratteciel lourds, choquent au premier abord notre sens des proportions et notre goût de la mesure. MM. Russel et Cross sont des architectes assez célèbres et reproduits à l'envi dans toutes les revues d'art. Nous pouvons admirer sans réserve leur habileté de constructeurs. Mais pour le bon art du décorateur, c'est une autre affaire. Certes, il y a, dans l'ameublement, la façon de comprendre la vie, très américaine, un confort pour ainsi dire inconnu chez nous. Mais ils entassent en des ensembles effrayants tous les arts les uns sur les autres, depuis le grec et ses temples à colonnes jusqu'au pire baroque, jusqu'au roccoco allemande, honte de Berlin et de Potsdam. Ils ne sont, d'ailleurs, pas représentés, je crois, par leur meilleur architecte, le fameux Frank Lloyd Wright. S'il y a deux petites choses de lui dans un coin en dessous, écrasées par les mastodontes et la bêtise humaine, qu'importe: Frank Lloyd Wright est immortel en des plans simples, en des lignes naturelles et calmes, il a créé en quelque sorte tout un nouveau mode de bâtir qui fait honneur aux États-Unis et au monde.

Charles CONRARDY.

Le X^e Congrès International des Architectes

.....

Du 4 ou 11 septembre s'est tenu à Bruxelles, sous la Présidence d'honneur de M. Ch. Girault, membre de l'Institut, le X^e Congrès International des Architectes, dont la « Cité » a publié le programme. Ainsi, la Belgique eût l'honneur de renouer la tradition des Congrès internationaux qui n'avaient plus tenu leurs assises depuis la guerre. La tâche du Comité organisateur, présidé par l'architecte Caluwaers, ne fut guère aisée, aussi, faut-il le féliciter de l'avoir menée à si bonne fin en si peu de temps. Peut-être exprimerons-nous seulement un regret au sujet de la difficulté où se sont trouvés les congressistes de discuter les rapports présentés parce qu'il fut impossible au Comité de faire remettre aux membres du Congrès le texte de ces rapports. Les quelques remarques faites, ne purent l'être qu'au pied levé, d'après des notes prises au cours des exposés. Sans doute, regretterons-nous aussi que les séances de travail aient dû être réparties en un temps aussi court, car plusieurs gouvernements n'avaient envoyé qu'un seul délégué qu'il eût été intéressant d'entendre exposer le point de vue de leur pays sur chacune des questions à l'ordre du jour, comme il leur aurait été utile, sans doute, d'assister aux exposés de tous les autres? Quoi qu'il en soit, les travaux furent du plus grand intérêt au point de vue professionnel.

En conclusion de la discussion du premier thème de la responsabilité des architectes, M. Harmant, délégué français, fit adopter un vœu tendant à obtenir, de la part des tribunaux, l'établissement d'une jurisprudence reconnaissant :

a) Que l'architecte auteur et directeur de l'œuvre ne peut être rendu responsable que de ses propres fautes de conception et de direction.

b) Que sa responsabilité ne peut être engagée solidairement avec celle de l'entrepreneur que dans le cas de faute partagée.

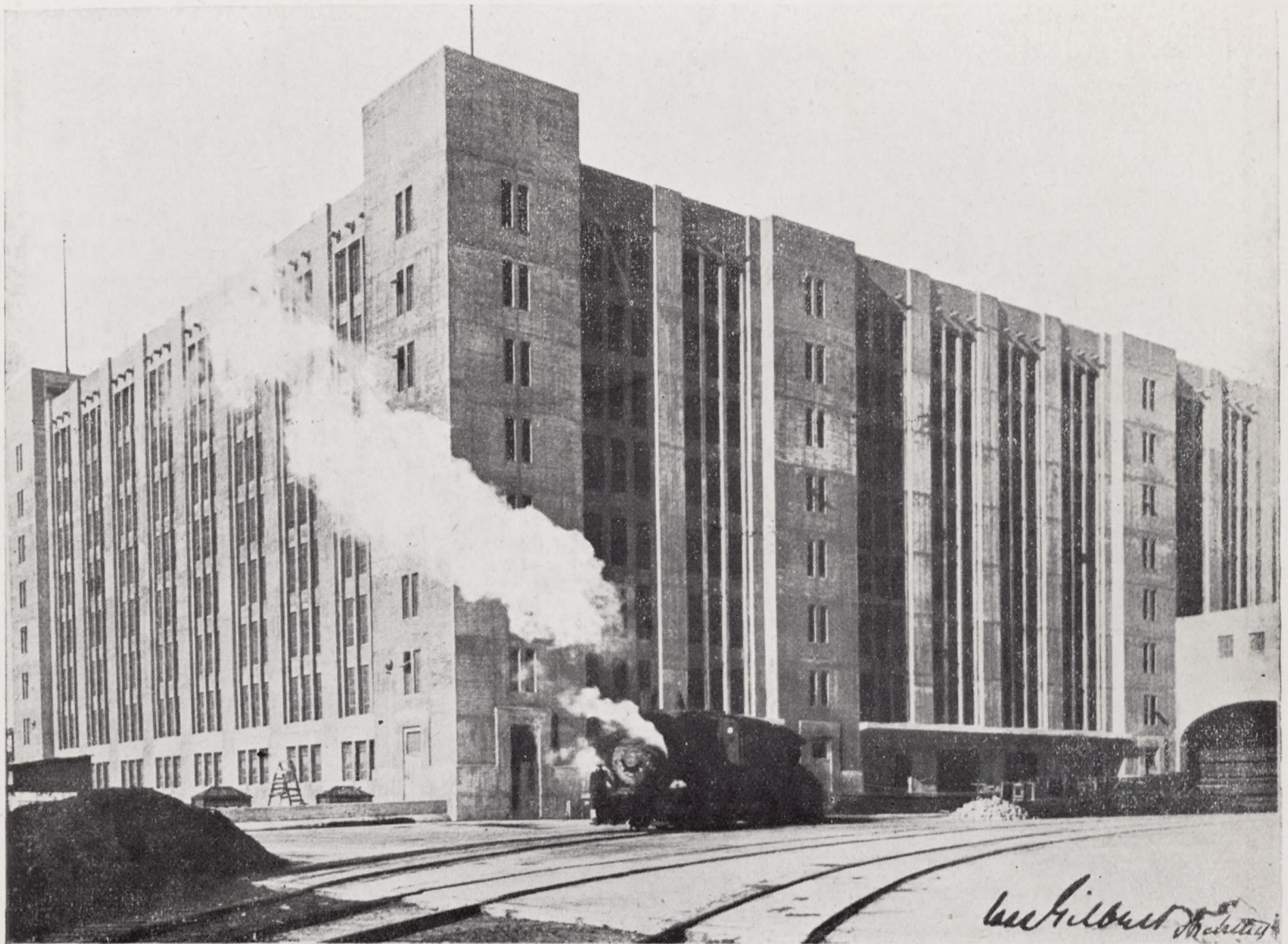
c) Que l'entrepreneur seul doit être responsable des vices de matériaux fournis et de leur mauvaise mise en demeure.

d) Que l'architecte ne doit pas être rendu responsable des vices de plans lorsque la direction des travaux ne lui a pas été confiée.

D'autre part, nous avons appris que le barème différentiel d'honoraires est admis dans la plupart des pays et qu'ailleurs comme chez nous, il fait jurisprudence. Il est à remarquer que dans plusieurs pays le taux est plus élevé que chez nous et qu'en France, par exemple, il varie par tranches successives du montant des travaux.

L'EXPOSITION D'ARCHITECTURE
AU PALAIS D'EGMONT
LA SECTION AMERICAINE

PLANCHE XI.



ENTREPOT MILITAIRE.
« U. S. ARMY BASE ».
BROOKLYN N. Y.

ARCHITECTE :
CASS GILBERT.



THE EQUITABLE BUILDING.
NEW-YORK.

ARCHITECTE :
R. R. GRAHAM.

Cliché prêté gracieusement par
« The Architects Journal », de Londres.

Au sujet des droits d'auteur et de la profession d'architecte, on exprima, une fois de plus, le vœu de voir l'exercice de la profession réglementé par la loi. Si le Congrès fut unanime, les modalités d'application de ce principe varient d'après les pays; l'architecte français, pour qui existe le diplôme non obligatoire, ne désire pas le rendre obligatoire pour tout constructeur, mais souhaite arriver à la protection légale du titre professionnel. Les Hollandais, les Suisses et les Anglais ne tiennent pas à voir instituer l'obligation du diplôme pour leurs constructeurs et dans d'autres pays tels la Pologne et l'Uruguay, où personne ne peut élaborer les plans d'une construction ni en diriger l'exécution sans être porteur d'une « autorisation » constatant les garanties techniques indispensables, nos confrères désirent la reconnaissance officielle du groupement professionnel.

L'architecte Puissant fournit un rapport très documenté sur la question des habitations à « Bon Marché » ou mieux des habitations « Economiques » ainsi que les confrères français désireraient les voir appelées. Il insiste à nouveau sur les immenses avantages économiques et esthétiques de la standardisation. Une controverse s'élève, mais, finalement, le rapport est adopté. Le Congrès émet le vœu de voir se fonder une « association internationale d'architectes s'intéressant à la question des habitations économiques » afin de centraliser la documentation.

L'étude du tracé des villes fut également abordée, mais est-il besoin de dire qu'en un temps aussi restreint il ne pouvait être question d'étudier un problème aussi vaste qui, à lui seul, mériterait de retenir l'attention d'un congrès.

M. Totten, délégué américain, nous parla de façon fort intéressante de l'art régional et notre confrère Dhucque de la conservation des monuments historiques avec sa conviction habituelle.

Les travaux terminés, il y eut des réceptions officielles comme il y avait eu une ouverture officielle, des excursions et enfin un banquet. Tout cela fut l'occasion de causer entre confrères étrangers et de se rendre compte de la différence des points de vue, mais n'est-il pas regrettable qu'alors seulement il fut possible d'aborder en petit comité les questions artistiques dont il fut si peu parlé pendant les séances. Est-ce encore un signe des temps de voir les artistes mêmes provoquer des réunions aussi importantes dans le seul but de défendre des intérêts matériels! Nous avons accueillis avec un certain enthousiasme l'annonce de ces assises internationales. Plusieurs séjours chez nos grands voisins nous avaient familiarisés avec leurs productions anciennes et modernes et nous nous réjouissions de nous trouver en contact avec quelques figures marquantes de notre profession. Nous espérons connaître ainsi leurs tendances, leurs buts, leurs efforts! Mais l'ordre du jour du Congrès eut vite fait de nous éclairer! Si, au cours des discussions, il fut question d'esthétique, ce ne fut que pour nous prouver que ce n'est pas dans notre pays seulement

que l'on considère encore la standardisation des éléments de construction comme incompatible avec l'esthétique du bâtiment; il paraîtrait cependant, que le sophisme de cette thèse n'ait plus besoin d'être démontré!

Disons enfin que, pour nous, ce Congrès manquait de couleur et marquons très sincèrement notre déception. Pussions-nous voir le prochain Congrès porter à son ordre du jour ces questions oubliées et étudier les directives capables de renouveler notre art et de lui permettre de se développer harmonieusement au milieu des autres productions de l'esprit humain!

Julien DE RIDDER.

Direction et Réorganisation de l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles

Depuis le 1^{er} septembre, le maître Victor Horta a repris la direction de notre première école des Beaux-Arts. En 1913 déjà, le grand architecte, nommé recteur, avait proposé tout un plan de réformes sages que nous croyons utile de rappeler ici.

- 1° Le dessin d'après nature indistinctement pour tous à la base;
- 2° La connaissance du métier pour tout le monde;
- 3° L'étude de ce que l'on appelle les Beaux-Arts comme couronnement;
- 4° L'école, pour obvier aux différences des situations sociales, donne l'enseignement intégral proportionné aux besoins des professions artistiques et de degrés divers.

Dans un discours retentissant, prononcé le 23 novembre 1913, à la distribution des récompenses de l'Académie des Beaux-Arts et de l'Ecole des Arts décoratifs, Victor Horta avait exposé les grandes lignes de cette réforme salutaire.

ENSEIGNEMENT GENERAL

L'Académie comporterait une organisation unique sous la triple dénomination d'Ecole de Dessin, d'Ecole technique des Arts décoratifs et d'Académie des Beaux-Arts. Ses études correspondraient aux trois degrés, primaire, moyen et supérieur, de l'enseignement général.

LE PROGRAMME HORTA

L'École de Dessin ne ferait pas de spécialité. L'enseignement est utilitaire en vue de la carrière « manuelle ». L'élève aura en main le crayon **outil complet**. Au programme : études primordiales de la nature, flore, faune et figure humaine. Ces cours sont complétés par des cours spéciaux de botanique élémentaire d'éléments d'anatomie animale et humaine et d'instruction générale. Dès l'âge de douze ans, les élèves sont admis. L'école technique des Arts décoratifs (section moyenne) comporterait quatre années d'études. Les élèves peuvent se consacrer entièrement aux connaissances techniques, archéologiques et générales qui leur sont nécessaires, l'école étant précédée d'une école de dessin général. L'enseignement y est toujours utilitaire et a pour but de former des ouvriers d'élite capables de diriger ou de commander dans des ateliers. Il y aurait une division préparatoire à l'Académie des Beaux-Arts pour les sculpteurs et les peintres. Elle comporterait deux années d'études avec les élèves précédents et deux années spéciales pour le dessin et la sculpture, d'après nature et d'après l'antique. Les élèves du bâtiment suivraient une année d'études de pratique de sculpture et de peinture décorative, trois années d'architecture des styles. Les cours seraient accompagnés de cours spéciaux comme à l'école de dessin, mais plus étendus et plus complets pour les architectes.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'enseignement supérieur de l'Art serait donné à l'Académie royale des Beaux-Arts comportant trois années d'études. Chaque professeur y enseigne selon sa méthode. L'enseignement n'est plus positif, il s'agit de dégager le caractère personnel de l'élève, l'artiste en quelque sorte.

Voilà dans les grandes lignes la réorganisation proposée.

POUR ATTIRER LES ETUDIANTS ETRANGERS

Pour qui connaît la situation actuelle, ce programme est incontestablement destiné à combler bien des lacunes, à élargir les études artistiques et ne manquerait pas d'attirer chez nous les étudiants étrangers qui prenaient jadis la route de l'Allemagne.

L'application des idées de Victor Horta rendra une vigueur nouvelle à nos arts.

Charles CONRARDY.

La Standardisation dans les Régions dévastées de France

A plusieurs reprises, nous avons, dans cette Revue, exprimé l'opinion que la Standardisation des éléments de construction était indispensable à une reconstruction rapide et méthodique des Régions dévastées. Aussi, avons-nous applaudi aux quelques initiatives qui ont été prises dans ce sens. Nous savions que, loin de constituer un danger pour l'esthétique, la répétition d'éléments de construction soigneusement manufacturés d'après des modèles choisis ne pouvait que relever la qualité de nos édifices. L'architecte invité à utiliser de pareils éléments se souvient naturellement que la beauté architecturale ne résulte pas tant de la recherche d'éléments décoratifs et individualistes que d'une répartition harmonieuse des masses et des lignes.

La Standardisation fut battue en brèche par les adeptes des styles traditionnels qui confondent volontiers le produit de leurs imaginations en délire avec les souvenirs des rythmes collectifs d'autrefois. Quoi qu'il en soit, ils opposèrent aux partisans de la Standardisation les méthodes des architectures traditionalistes et non le moins de l'architecture française.

Il est d'autant plus typique de constater qu'aujourd'hui — éclairés par trois années d'expérience — des architectes français, et non des moindres, reconnaissent la nécessité impérieuse de la Standardisation des éléments de construction et en font une condition indispensable de la possibilité pour l'architecte d'intervenir dans la reconstruction des régions dévastées. Ils se rendent compte que, si les architectes s'obstinaient à vouloir imposer leurs méthodes d'avant-guerre, la reconstruction — sous la poussée des besoins — se ferait en dehors d'eux et sans eux.

Une circonstance nouvelle vient, d'ail-

leurs, plaider victorieusement en faveur de la Standardisation. C'est la nécessité pour la France — et peut-être non moins pour la Belgique — de récupérer en nature ce que l'Allemagne ne peut ou ne veut nous donner en espèces.

Se mettant à ce point de vue, M. de Lubersac, a, le premier, lancé un appel en faveur de la Standardisation, montrant qu'un devoir national aussi bien que l'intérêt privé doivent nous conduire à chercher le rendement optimum des prestations en nature.

Dans un article qu'il publiait au mois de juillet dernier, dans le « Journal des Régions Dévastées », M. J.-P. de Saint-Maurice, architecte diplômé par le gouvernement, président de l'Union des Syndicats d'architectes agréés des Régions dévastées, reprenait la même thèse en l'accompagnant d'arguments en faveur de la Standardisation qui, pour nous, ne sont pas tous également convaincants, mais que nous reproduisons cependant ici, à titre de curiosité.

« Ce ne sont pas seulement — nous dit
» M. de Saint-Maurice — des matériaux
» bruts qu'il nous faut demander à l'Alle-
» magne, mais des matériaux ouvrés qui re-
» présentent une valeur beaucoup plus con-
» sidérable puisqu'ils comportent et la ma-
» tière et la main-d'œuvre.

« Or, il ne saurait être question d'exiger
» de notre débitrice des livraisons de types
» infinis d'éléments très variés, la raison
» nous conduit à l'idée de la standardisa-
» tion.

« Au reste, tout nous invite à la fabrica-
» tion en série, même s'il s'agit de produc-
» tion nationale; au point de vue du trans-
» port et de la manutention, les matériaux
» ouvrés ... puisqu'ils excluent le déchet ...

» présentent sur les matériaux bruts des
 » avantages très sensibles; quant à l'éco-
 » nomie qui résulte de la diminution des
 » frais généraux de l'entreprise quand ses
 » épures, ses profils, ses devis, ses sous-dé-
 » tails sont valables pour des centaines et
 » des milliers de reproductions au lieu de
 » varier avec chaque cas particulier, elle
 » n'est pas contestable.

» Nous n'avons plus à retenir l'objection
 » mille fois répétée de ceux qui confon-
 » daient la standardisation des éléments de
 » construction (charpentes, portes, fenê-
 » tres, etc.), avec la standardisation des
 » constructions elles-mêmes et qui crai-
 » gnaient l'uniformité et la monotonie de
 » nos villes et villages ainsi reconstitués.

» M. Giraut, notre éminent confrère,
 » membre de l'Institut, dans l'introduction
 » des cahiers de standardisation qu'il a éta-
 » blis en accord avec le Ministère des R. L.,
 » répond sur ce point d'une irréfutable ma-
 » nière aux préjugés de trop de sinistrés et,
 » disons-le aussi, d'architectes rétrogrades.
 » On peut donner, dit-il, une idée des
 » ressources que peut fournir la variété des
 » solutions qui s'offrent au choix des archi-
 » tectes par un rapprochement tiré de
 » l'exemple des combinaisons en mathéma-
 » tiques.

» Tout le monde sait combien sont nom-
 » breuses celles de quelques lettres — de
 » quelques chiffres — de divers objets, en
 » les groupant différemment.

» Une série de 10 lettres, par exemple,
 » peut donner naissance à 3,618,800 com-
 » binaisons différentes.

» Les 25 lettres de l'alphabet président
 » et présideront à toute la littérature mon-
 » diale.

» Les sept notes de la gamme ont permis
 » de concevoir toutes compositions musica-
 » les existantes, et ce n'est pas fini.

» On ne dispose, pour exprimer les profils
 » des membres d'architecture, à quelque
 » époque qu'ils appartiennent, que de sept
 » types de moulures.

» Il en va de même de la juxtaposition de
 » locaux entrant dans la composition d'un

» plan ou des arrangements d'éléments de
 » construction dans les façades, maçonne-
 » ries, combles, portes, fenêtres, lucarnes,
 » etc.

» Il n'y a pas d'imagination d'architecte,
 » si riche soit-elle, pouvant concevoir et
 » épuiser ces diverses combinaisons. Elles
 » ne sont, à coup sûr, pas toutes d'une uti-
 » lisation pratique, mais celles susceptibles
 » d'être retenues sont nombreuses.

» Je viens donc faire appel à la bonne
 » volonté et à la conscience des sinistrés,
 » des architectes et des entrepreneurs pour
 » qu'ils veuillent bien laisser là leurs préju-
 » gés et se plier aux exigences des temps.

» Bien sûr dans les premières années de
 » la reconstruction, nous avons méconnu
 » ces principes, si largement appliqués par
 » les Américains et les Anglais, parce qu'il
 » a fallu parer au plus pressé et faire flèche
 » de tout bois.

» Aujourd'hui, nous devons être en me-
 » sure de rompre avec de vieilles habitudes
 » qui répondaient à de faibles besoins, mais
 » qui sont la négation de la méthode qu'im-
 » pose l'immensité du problème actuel.

» N'en déplaise aux adversaires de cette
 » méthode, il faut reconnaître que deux ou
 » trois types de charpentes, de portes et de
 » châssis permettent de réaliser tous les pro-
 » jets d'écurie et de grange que nous dic-
 » tent les cas d'espèce, car il n'existe pas
 » des dispositifs en nombre infini pour répar-
 » tir les stalles d'une écurie et pour entasser
 » la paille dans une grange.

» Quatre ou cinq types d'escaliers dont les
 » épures et les devis auront été préparés une
 » fois pour toutes suffiront dans l'exécution
 » de toute la gamme des maisons depuis la
 » plus humble jusqu'à la plus confortable.

» Que dire des portes et des fenêtres, etc!

» Il y a une dizaine d'années, qu'à Paris,
 » notamment, on utilise celles que la Suède
 » et la Norvège nous livrent en série parfai-
 » tement exécutées; pourquoi l'Allemagne
 » n'en serait-elle pas aujourd'hui notre
 » grande pourvoyeuse par le moyen des
 » prestations en nature?

» Dans l'application de la standardisation,

» l'architecte devra évidemment s'astreindre au respect des mesures fixes lors de l'étude de ses projets, mais c'est là une gymnastique qui n'exige pas une bien grande souplesse et il y parviendra aisément.

» Ses plans devront être fonction des éléments standardisés alors qu'il a toujours été habitué au contraire; il lui faudra raisonner à l'inverse de l'usage et ne pas créer, par exemple, que telle maison aura 8 m. 65 de largeur alors que les magasins de la Coopérative posséderont un type de ferme d'une portée de 8 m. 50 et que pour un écart de 15 centimètres, son client serait immédiatement servi et à meilleur compte.

» Faudra-t-il aussi que le sinistré se plie à cette douce discipline, mais pourrait-on en douter puisque l'intérêt général et son intérêt personnel seront communs et qu'il saura que désormais la formule unique est: « Standardiser pour reconstruire ».

Peu de jours après que cet article fut publié, le Comité consultatif, qui siège au Ministère des Régions Libérées, ratifia les vœux émis par M. de Lubersac.

En conséquence, l'« Union des Syndicats d'Architectes agréés » reçut mission de dresser, en accord avec la Conférence Générale des Coopératives et l'Office du Bâtiment, la nomenclature de tout ce que la France peut exiger de l'Allemagne en quincaillerie, fumisterie, appareils sanitaires, etc., et d'établir par région, en tenant compte du caractère et des usages locaux, les dessins détaillés des éléments standardisés, nécessaires à la fabrication en série.

Cette société d'architectes vient d'inviter ses membres à lui faire parvenir tous projets, plans, façades, détails susceptibles de servir à l'établissement des types de portes, fenêtres, lucarnes, charpentes, etc. X.

STANDARDISATION DES INSTRUCTIONS RELATIVES AUX OUVRAGES EN BETON ARME. — A la demande de l'Union belge des Entrepreneurs de Travaux publics, l'Association belge de standardisation a entrepris, dès l'année 1920, l'élaboration d'instructions sur le calcul et la construction des ouvrages en béton armé.

La commission technique chargée de ce travail a été composée de délégués des administrations et groupements suivants : Le Ministère des chemins de fer; le Ministère de la défense nationale; la Société centrale d'Architecture; la Fédération nationale belge du Bâtiment et des Travaux publics; l'Union belge des Entrepreneurs de travaux publics.

Dès l'origine de ses travaux, cette commission a estimé que les instructions devaient être conçues, d'une façon générale, sur le plan des Instructions françaises de 1906, c'est-à-dire qu'elles devaient se borner à édicter un certain nombre de règles générales sans entrer, comme le font certains règlements étrangers, dans des stipulations de détail qui, le plus souvent, ne sont que la traduction de règles empiriques.

Il a cependant paru nécessaire de reviser le texte des instructions françaises assez profondément, afin de l'adapter aux besoins de la Belgique et de l'expérience acquise depuis 1906. Ce travail a demandé un grand nombre d'études nouvelles, parmi lesquelles certaines recherches expérimentales qui ont pu être entreprises au Laboratoire de Résistance des Matériaux de l'Université de Gand, grâce à la bienveillante autorisation donnée à cet effet par le Ministère des Sciences et des Arts.

Ce travail vient d'être publié dans le « Bulletin du Comité Central Industriel de Belgique », non pas comme œuvre définitive, mais dans le but de le soumettre à une enquête publique.

Ce travail de critique qui est demandé au public technique sera beaucoup facilité par les notes explicatives qui sont jointes au texte publié.

Celui-ci peut être obtenu sur demande adressée à l'Association Belge de Standardisation, 33, rue Ducale, demande à accompagner de l'avis du versement de 1 franc au crédit du compte de chèques postaux n° 21.855, du secrétaire, M. Gustave-L. Gérard. Une simple mention sur le talon du bulletin de versement ou du mandat de virement suffit, moyennant « encadrer » cette mention pour attirer l'attention.

Les observations que susciterait le projet seront reçues avec empressement, à la même adresse, jusqu'au 31 octobre 1922.

STANDARDISATION DES TUYAUTERIES ET APPAREILS DE DISTRIBUTION D'EAU. — Alors que dans plusieurs pays étrangers, dont l'Allemagne, les appareils de ce genre sont standardisés,

chez nous au contraire les modèles et les dimensions les plus divers se trouvent sur le marché.

L'unification des modèles de tuyaux, pièces spéciales et appareils (vannes, bouches d'incendie, bornes-fontaines, etc.) utilisés dans les distributions d'eau, serait un réel avantage pour les administrations publiques et pour les entrepreneurs de travaux de canalisation. Elle les déchargerait du souci de l'examen, de l'étude et du choix à faire entre les types multiples actuellement employés.

Les administrations communales seraient, elles aussi, plus à l'aise dans l'exploitation, n'ayant plus, comme il se présente maintenant, à prévoir et à emmagasiner pour les réparations, des pièces de rechange de tout genre, ce qui est une sérieuse complication.

L'Association Belge de Standardisation (A.B.S.) s'est attelée à cette tâche et vient de déposer un rapport fort complet qu'elle soumet à présent à la critique des industriels et spécialistes en la matière. Ceux qui désireraient obtenir à ce sujet des renseignements complémentaires ou formuler des observations, peuvent s'adresser au siège de l'Association belge de Standardisation, rue Ducale, 33, à Bruxelles, jusqu'au 30 septembre 1922.

SUR LA FABRICATION DES PIERRES ARTIFICIELLES. — On sait, que si l'on diminue la proportion normale de ciment que les pierres artificielles et agglomérées doivent contenir, leur résistance, par conséquent leur qualité, se trouve amoindrie. Or le prix de ce liant, toutes proportions gardées, fait qu'on en restreint l'usage au minimum. C'est pourquoi l'on s'est demandé s'il ne serait pas possible de modifier la composition de ces matériaux selon le principe suivant : employer moins de ciment et compenser cette différence par l'incorporation au béton de minéraux qui conserveraient à ce dernier une résistance sinon égale à celle qu'il aurait s'il renfermait plus de ciment, du moins maximum quant à la quantité de ciment employé.

Le problème revient pratiquement à rechercher les minéraux capables de donner au béton une résistance aussi grande que possible, avec la plus petite quantité possible de ciment artificiel. Il a fait l'objet d'une intéressante conférence du directeur des carrières réunies de Kupferdreh, au Beton Verein allemand. Cet auteur a rendu compte des

résultats d'expériences par lui conduites comparativement sur des éprouvettes de diverses pierres naturelles et sur des éprouvettes constituées par des bétons préparés à l'aide de fragments de ces mêmes pierres naturelles, dans la proportion 1 : 3.

Le tuf de l'Eifel possède, à l'état de pierre naturelle, une résistance de 188 kilogrammes; employé en agglomérés, dans les conditions indiquées, ses résistances sont les suivantes :

Au bout de 3 jours	220 kilogrammes
— 7 —	309 —
— 28 —	404 —

D'où il ressort que le tuf, rejeté à l'état de pierre naturelle pour la construction, convient parfaitement, après broyage, pour la fabrication de bonnes pierres artificielles.

La calcite est une sorte de calcaire renfermant des coquillages. Après l'avoir broyée finement, on l'emploie comme matière d'addition aux mortiers destinés à l'exécution de travaux qui doivent être étanches, ou comme matière de ravalement. La pierre naturelle possède une résistance de 144 kgs. Des agglomérés de calcite et de ciment avaient tout d'abord une résistance faible, mais celle-ci augmenta avec le temps; la calcite retarde la prise et le durcissement. Voici les résistances accusées :

Au bout de 3 jours	97 kilogrammes
— 7 —	114 —
— 28 —	197 —

Quant à la travertine, elle influe défavorablement sur le durcissement du liant et donne, par conséquent, des résultats comparatifs médiocres. Alors que sa résistance naturelle est de 474 kgs, sa résistance en agglomérés, après diverses périodes, était la suivante :

Au bout de 3 jours	67 kilogrammes
— 7 —	170 —
— 28 —	239 —

La même remarque est à faire en ce qui concerne le calcaire à coquillages. Voici les résultats obtenus avec ce minéral :

Résistance de la pierre naturelle	365 kilogrammes
— des agglomérés 1 : 3 au bout de	
— 3 jours	161 —
— 7 —	248 —
— 28 —	295 —

La résistance des pierres artificielles n'atteint donc pas dans ces deux derniers cas la résistance de la pierre naturelle.

Des résultats tout à fait différents et favorables ont été fournis par l'expérimentation double des granits du Fichtelgebirg. Cela n'est point surprenant et ce n'est point une révélation. Depuis le début de la phase expérimentale de l'industrie, aujourd'hui prospère, des agglomérés, on n'a cessé de faire des essais sur d'innombrables mélanges de matières inertes variées et de nombreux liants. Les résultats de ces essais ont permis d'élaborer une règle qui souffre peu d'exception, si toutefois elle en souffre : tant que la résistance mécanique seule est considérée, les meilleurs minéraux pour la fabrication des pierres factices sont ceux qui proviennent des roches naturellement les plus dures. Or les roches présentant la plus grande dureté sont celles de formation ignée et celles qui ont une texture cristallisée. Les chiffres donnés par les expériences allemandes en question ne font que confirmer cette règle.

(Résumé d'après la « Construction Moderne » d'un article paru dans la « Revue des Matériaux de Construction » mai 1922.)

DURCISSEMENT RAPIDE DU CIMENT ARME A L'AIDE DE LA VAPEUR. — La fabrication en série de pièces élémentaires en ciment armé présente comme inconvénient la lenteur de leur durcissement naturel par suite de laquelle ces pièces exigent des emplacements considérables avant de posséder la résistance qui permet de les livrer. Un brevet revendique un procédé de durcissement par la vapeur à 8-9 atmosphères. Au bout de quelques heures de ce durcissement les pièces présenteraient une résistance bien supérieure à celles des mêmes pièces exposées simplement à l'air ambiant pendant 42 jours. En dehors de l'avantage de pouvoir expédier les pièces peu de jours après leur fabrication, il y en a encore un autre. En raison de la grande résistance acquise, on peut diminuer le dosage au point que l'on n'aurait plus à craindre de fissuration par retrait.

L'ingénieur R. Saliger, de Vienne (Autriche), entrevoit que son emploi peut révolutionner cette industrie. Cette invention qui poursuit le même but que l'application des ciments de fusion, ne saurait la concurrencer, car elle exige l'installation de chaudières et d'autoclaves d'autant plus coûteuse que les pièces sont plus grandes, et d'autre part,

ces pièces ne peuvent être démoulées qu'après prise suffisante, et n'être transportées dans les autoclaves qu'avec les plus grands soins et ce, au bout d'un temps de durcissement permettant d'opérer ce transport. Il est probable, en outre, qu'en raison de ces opérations préliminaires, de la dépense de combustibles et de l'amortissement de ce matériel important, il est plus avantageux de payer le ciment spécial plus cher que de coutume et de pouvoir fabriquer les pièces sans installations spéciales et même au besoin à pied d'œuvre. L'installation du procédé à la vapeur exige une chaudière timbrée à 12 kilogrammes, plusieurs autoclaves, des wagonnets spéciaux et naturellement des voies de transport de l'atelier de moulage à celui de durcissement. L'ingénieur Saliger conscient de cette forte dépense recommande l'union de cette industrie avec celle des briques silico-calcaires qui demande les mêmes installations. Les ciments de fusion permettent une livraison beaucoup plus rapide et un prix de revient plus avantageux.

(Résumé d'après la « Construction Moderne » d'un article paru en juillet 1922 dans : « Le Constructeur de Ciment Armé ».)

LA DISTRIBUTION DU BETON PAR GRAVITE. — Les systèmes de distribution de béton par gravité permettent de distribuer dans n'importe quel point d'une grande surface horizontale à n'importe quelle élévation. La mobilité et la construction solide sont nécessaires si les machines doivent être employées sur plusieurs chantiers, ce qui est nécessaire pour obtenir un amortissement acceptable. Une installation bien faite et bien entretenue avec des opérateurs habiles est indispensable pour une bonne application. Ces desiderata impliquent nettement une direction assurée par des ingénieurs-mécaniciens et des hommes bien habitués aux machines.

Le procédé employé couramment en Amérique depuis une quinzaine d'années se développe lentement en France pour des raisons de routine et aussi parce la plus grande quantité d'eau, qu'il faut au béton pour couler dans les goulettes, fait craindre une diminution de résistance.

Au point de vue technique, il est indéniable qu'un excès d'eau diminue la résistance spécifique du béton; toutefois, la présence dans ce dernier de



LE NOUVEL HOTEL DE VILLE
DE NEW-YORK. L'ancien Hôtel
de Ville se trouve à l'avant-plan.

ARCHITECTES :
Mc KIM, MEAD AND WHITE.
New-York City.



NEW-YORK.

8 à 10 0/0 d'eau en poids du mélange (en supposant des matériaux secs), ne diminue la résistance du même béton théoriquement hydraté que de 5 à 20 0/0. Ce dernier chiffre peut paraître excessif; en pratique, il n'en est pas ainsi. Sur les chantiers actuels, on peut remarquer le temps considérable qui s'écoule entre la fabrication du béton et la fin du pilonnage après la mise en place dans les coffrages; il n'est pas rare qu'une heure s'écoule entre ces opérations; ce temps est bien long et l'ébranlement du béton à ce moment peut diminuer sa résistance dans des proportions échappant à tout contrôle.

D'autre part, le pilonnage a souvent pour effet de déplacer les armatures dans les coffrages et de fausser ainsi le résultat du calcul de l'ingénieur. On peut ajouter également que le béton sec, comme il est généralement employé en France, présente de nombreux vides après mise en place dans les coffrages; ceci est dû à son manque de fluidité. Au contraire, le béton coulé avec 8 à 10 0/0 d'eau en poids coule facilement dans les goulottes, sa mise en place se fait rapidement et il ne nécessite aucun pilonnage ne déplaçant donc pas les armatures qu'il enrobe complètement.

Au point de vue pratique, on a pu remarquer en Amérique que la mise en place du béton par gravité ne diminuait pas la résistance d'une construction et les avantages considérables de mise en place font que cette méthode y jouit d'un grand développement.

(Résumé d'après « La Construction Moderne » d'un article paru en juillet 1922 dans la Revue « Arts et Métiers. »)

LA CONSERVATION DES VITRAUX. — Beaucoup de lichens sont saxicoles, c'est-à-dire vivent sur les rochers et exercent une action dissolvante sur leurs éléments les plus durs, absorbant les substances dissoutes. Le verre peut être aussi attaqué par des lichens. Lorsque les vitraux des églises, situés par exemple sur des fenêtres haut placées et assez difficilement abordables, ne sont ni époussetés ni essuyés, ils finissent à la longue par s'obscurcir sous l'action des lichens qui s'y sont comme incrustés.

Miss Mellor, du Collège Royal de Londres, vient tout récemment d'étudier cette question, et son

travail a fait l'objet d'une thèse de doctorat qu'elle a brillamment soutenue en Sorbonne, au mois de janvier dernier. L'auteur de ce mémoire a décrit 22 espèces ou variétés différentes de lichens croissant sur des vitraux d'églises en Bretagne ou en Normandie, et ce qui est très remarquable, parmi ces espèces vitricoles, se trouvent deux formes nouvelles (une espèce et une variété) qui ne croissent que sur les vitraux et que l'on n'a jamais observées dans la nature.

La façon dont le verre est attaqué par les lichens est décrite en détail par miss Mellor. La corrosion du verre est due à une action chimique et à une action mécanique, qui, en se combinant, ont pour effet de décomposer le vitrail en toutes petites lamelles incorporées ensuite dans le corps du végétal. En même temps, le lichen creuse dans le verre des trous circulaires qui peuvent avoir près d'un demi-millimètre de profondeur sur 2 à 4 millimètres de diamètre; ces minimes excavations sont pourvues d'un rebord en forme de disque constitué par du verre altéré, devenu opaque. Les photographies agrandies de ces petites cuvettes ressemblent à s'y méprendre aux photographies des cratères de la lune.

Or, pour éviter l'altération des vitraux, il suffit de les nettoyer une fois par an!

Miss Mellor a étendu ses observations en examinant l'action corrosive des lichens, non pas seulement sur les vitraux, mais sur diverses roches ou éléments de roches : ardoises, feldspaths, micas, grenats, etc.

On se rend compte ainsi, et en pénétrant dans les plus petits détails des actions chimiques et mécaniques, du rôle important que les lichens saxicoles jouent dans la nature. C'est grâce à ces lichens que peut s'établir la première couche de terre végétale sur un sol neuf. Aux débris des roches désagrégées s'ajoutent les débris des lichens eux-mêmes, et bientôt ce dépôt granuleux permet aux mousses, aux fougères, aux plantes à fleurs de se développer. Les détritiques de tous ces végétaux se mêlent aux petits fragments des roches : la terre végétale est formée.

(Résumé d'après « L'Architecte », d'un article publié par G. BONNIER, professeur à la Sorbonne, membre de l'Institut, dans « Le Temps », 8 août 1922.)

URBANISME

BRUXELLES. — LE PERCEMENT DE LA RUE ERNEST-ALLARD. — Le prolongement de la rue Ernest-Allard (anciennement rue de l'Astre) jusqu'à la place Poelaert, qui est enfin entré dans sa phase de réalisation, est à l'ordre du jour des préoccupations de l'administration communale depuis de nombreuses années.

Ce travail était, en effet, prévu au plan d'aménagement de la voirie aux abords du Palais de Justice, dressé par la ville en 1884, à l'approche de l'achèvement de cet édifice.

Un arrêté royal du 15 janvier 1885 approuva le projet de la ville et autorisa celle-ci à procéder aux expropriations par zones nécessaires pour assurer sa réalisation.

Les travaux décrétés furent poussés avec activité, mais l'exécution du prolongement de la rue Ernest-Allard, entre la rue de l'Astre et la place Poelaert, dut être différée par suite de l'impossibilité où la ville se trouva d'acquérir la prison-dépôt des Minimes, qui était, à cette époque, l'Hôpital militaire. Le gouvernement estimait qu'en raison de son caractère d'édifice public, l'hôpital militaire ne pouvait être exproprié.

En dépit de tous ses efforts, la ville ne parvint pas à faire revenir le gouvernement sur sa manière de voir. Elle épuisa tous les moyens de juridiction pour faire prévaloir ses droits, mais elle se heurta toujours à la raison d'ordre public qui empêchait l'expropriation.

La ville dut donc se borner, à cette époque, à exécuter le prolongement de la rue de l'Astre jusqu'à la rue de l'Arbre.

Ce ne fut qu'en 1910, lors de la désaffectation de la prison-dépôt, que l'étude de la question du prolongement put entrer dans sa phase définitive. La ville reprit, à ce moment, avec l'Etat des négociations qui aboutirent à la conclusion de la convention du 25 janvier 1913 relative à la cession à la ville des locaux et des terrains de l'ancienne prison des Minimes.

La ville prit dès lors toutes les dispositions en vue de réaliser une entreprise qu'elle était enfin à même de mettre à exécution.

Les travaux de démolition des bâtiments de la prison-dépôt furent mis en adjudication en juillet 1914, mais la guerre vint ajourner toute décision. Ils furent remis en adjudication en avril 1920; commencés en mai 1920, ils furent terminés au mois de juillet suivant.

L'élaboration des plans, métré et devis du mur de soutènement en béton armé à construire pour le prolongement de la rue Ernest-Allard fut décidée par le collège, en séance du 6 mai 1919.

La mise en adjudication publique de la construction de ce mur de soutènement et de l'exécution des remblais nécessaires pour l'établissement de l'assiette de la rue, eut lieu le 24 décembre suivant. Dix soumissions furent déposées et l'entreprise confiée au plus bas soumissionnaire moyennant la somme de fr. 1.968.440.39.

Les travaux ont été entamés en mars 1921. Le délai d'achèvement, qui est fixé à un an par le cahier des charges, doit être augmenté de 120 jours environ pour tenir compte notamment des interruptions de travail causées par les gelées.

L'entreprise doit donc, selon les prévisions, être achevée dans le courant du mois de juillet prochain.

Le mur de soutènement doit être construit dans l'alignement Ouest de la rue. Il a une longueur de 168 m. 50 et une hauteur qui varie de 5 m. 42 à l'extrémité aval contre le mur du presbytère des Minimes, à 17 m. 32, hauteur qu'il atteint à son extrémité vers la place Poelaert.

C'est vraisemblablement la première fois que se trouve posé en Belgique le problème de l'érection d'un mur de soutènement en béton armé de cette hauteur.

Le mur repose sur des pieux en béton armé; il comporte une dalle horizontale ou semelle, surmontée de contreforts perpendiculaires à la direc-

tion du mur et distants d'axe en axe d'environ 2 m. 50. Ces contreforts sont réunis par une dalle verticale formant le parement extérieur du mur de soutènement. A la partie inférieure de la dalle se trouve établi un éperon destiné à renforcer la base du mur.

L'ensemble constitué par les pieux, la semelle, les contreforts, la dalle verticale et l'éperon est établi en béton armé de manière à former un monolithe.

La grande différence de hauteur du mur qui, comme nous l'avons dit ci-dessus, varie de 5 m. 42 à 17 m. 32, a imposé l'obligation de recourir à sept dispositifs de murs différents pour résister aux différentes pressions auxquelles il est soumis.

Pour éviter les inconvénients provenant de l'établissement des égouts dans un sol remblayé, l'entreprise en cours prévoit la construction des égouts accolés au mur de soutènement. Au-dessus de ceux-ci sont établis les caniveaux destinés à abriter les canalisations d'eau et d'électricité.

L'entreprise a exigé le battage de 797 pieux.

Les déblais comportent 4.484 mètres cubes; les remblais 25.307 mètres cubes.

La construction du mur a nécessité l'emploi de 2.623 mètres cubes de béton et 543.797 kilos d'acier.

Après l'achèvement de l'entreprise en cours d'exécution, il y aura lieu de procéder à la pose des canalisations, à l'établissement du pavage, à la pose des bordures et des trottoirs ainsi qu'à la construction de la balustrade monumentale.

Ces travaux sont en préparation de façon à pouvoir être exécutés dès que les travaux en cours seront terminés.

L'adjudicataire des travaux ci-dessus est, nous l'avons annoncé en son temps, la firme bien connue : Société Belge des Bétons.

(«Chronique des Travaux publics» 26 avril 1922.)

LE TUNNEL DU CINQUANTENAIRE. — Ce tunnel, qui doit passer sous l'avenue de Tervueren, sera construit l'année prochaine. On sait qu'à droite de l'avenue existe depuis quelques années une gare à marchandises en cul-de-sac. La voie établie de ce côté va être prolongée vers le cime-

tière de Saint-Gilles, Uccle-Callevoet, Loth et Hal. Mais ce prolongement sera exécuté dans deux ans, après l'exécution du tunnel.

Ce travail permettra de dégager en partie la ligne du chemin de fer entre Hal et Bruxelles, la ceinture de Bruxelles-Nord-Ouest et le pont de Laeken sur le canal maritime.

L'administration des chemins de fer entreprendra également l'an prochain les travaux de la ligne de Fexhe-le-Haut-Clocher à Kinkempois, qui doit dériver le trafic des marchandises vers la vallée de la Meuse, trafic qui se fait actuellement par le fameux plan incliné d'Ans.

DEPEUPLEMENT DU CENTRE DE L'AGGLOMERATION BRUXELLOISE. — Bruxelles — écrit la « Chronique des Travaux Publics » — assiste à un exode de plus en plus marqué de sa population, exode provoqué en partie par la multiplication des bureaux et services publics qui s'installent sur son territoire. Un certain nombre de ses habitants se sont dirigés et se dirigent encore forcément vers les faubourgs chaque fois que l'Etat, notamment, prend possession d'un immeuble destiné au logement, d'où perte inévitable d'une source profitable de revenus. L'extension des installations commerciales en est une autre cause, mais n'est pas préjudiciable au même titre.

En matière de comparaison, nous dirons que la capitale a une superficie de 1,085 hectares 54 ares, dont 468 hectares sont occupés par les voies publiques, les promenades et le canal. 151 immeubles situés dans l'agglomération sont occupés par les services de l'Etat, dont 97, pour une superficie de 68 hectares 20 ares, appartiennent en propre à ce dernier et 54, pour une superficie de 3 hectares 95 ares, sont pris en location de particuliers.

Septante et un de ces immeubles sont compris sur le seul territoire de la Ville et la plupart, de grande importance, sont situés à front de voies publiques de toute première catégorie.

LE PLAN D'AMENAGEMENT DE BELGRADE.

— Un concours international pour l'élaboration d'un plan général d'aménagement de la ville de Belgrade a été ouvert en 1921 et vient d'être jugé.

La « Construction Moderne », qui reproduit dans son numéro du 18 juin dernier le projet primé, nous apprend que quatre-vingts spécialistes du monde entier : américains, anglais, allemands, autrichiens, belges, français, italiens, roumains, tchèques, serbes et suisses se sont fait inscrire pour cette formidable compétition. Le 10 avril 1922, trente projets complets dont un seul français étaient déposés à la mairie de Belgrade. Dans le jury, international également, la France était représentée par M. Chiffлот.

Les opérations du jugement ont duré un mois. Le jury, d'abord divisé en sections, puis réuni à nouveau, a classé premier le projet français de MM. Marcel Auburtin et Albert Parenty, urbanistes à Paris, en collaboration avec deux architectes diplômés installés à Belgrade, MM. Naville et Chauquet.

Au moment de l'attribution des prix, le conseil municipal a décidé de ne pas décerner la première prime et de donner trois secondes primes. MM. Berk, Hirtz et Oker, de Vienne et M. Forbach de Budapest obtiennent ces secondes primes.

Le rapport du jury rend hommage aux solutions à la fois grandioses et pratiques présentées par MM. Auburtin et Parenty.

La ville actuelle groupe 140.000 habitants dans 1.000 hectares. La future capitale de MM. Auburtin et Parenty est prévue en première phase pour 300.000 habitants répartis sur 5.200 hectares compris les réserves et espaces libres. Elle est régularisée pour contenir 850.000 habitants sur 15.000 hectares, avec cités-jardins isolées, réserves agricoles, etc....

Le projet de MM. Berk, Hirtz et Oker était plus monumental mais moins réalisable. Celui de M. Forbach s'est étendu en détails sur les questions des ports et de chemins de fer.

Deux troisièmes primes ont été données : l'une à M. Brix, de Charlottenbourg, l'autre à la célèbre firme Hugo Stines, de Hambourg.

Dix-huit primes ont été décernées.

UN GRAND BATISSEUR. — A l'heure où l'on parle de l'achèvement du boulevard Haussmann, il est peut-être intéressant de dire un mot du baron Haussmann, qui, préfet de la Seine de 1853 à 1870, modifia et embellit considérablement Paris.

Georges-Eugène Haussmann est né en 1809, à Paris, dans une maison aujourd'hui abattue qui se trouvait à l'angle du faubourg Saint-Honoré et du boulevard auquel on a donné son nom. Par sa famille, son éducation et ses habitudes d'esprit, on peut le considérer comme un Alsacien. Les Haussmann vinrent de l'Electorat de Cologne se fixer en Alsace sous le règne de Louis XIV. Ils appartenaient au culte luthérien, et ils étaient attirés en Alsace par les libertés religieuses dont on y jouissait. Le grand-père d'Haussmann naquit à Colmar. Tout auprès, à Logelbach, la famille possédait une manufacture de toiles peintes. Il vint ensuite se fixer à Chaville, aux environs de Paris. Il prit part au mouvement révolutionnaire de 1789, et le département de Seine-et-Oise l'envoya siéger à la Convention.

Haussmann reste le plus grand constructeur de cités qu'on ait jamais connu, même avant Pierre-le-Grand qui fit Pétersbourg, et Louis XIV qui décréta Versailles. Qu'il suffise de dire que durant les dix-sept années de son règne 77.000 maisons furent construites à Paris! On lui doit aussi toutes les grandes artères parisiennes : la rue de Turbigo, la rue La Fayette, la rue des Pyrénées, le quartier de l'Opéra, les boulevards extérieurs; l'aménagement de la place de l'Etoile, de la place du Trône, de la place d'Italie, tous les squares, les grands jardins publics, les Buttes-Chaumont, le parc Monceau, 20 églises; l'aménagement du bois de Boulogne et du bois de Vincennes, ainsi que l'établissement du chemin de fer de ceinture.

Le premier, il osa créer des avenues de 20, de 40 et de 80 mètres de large, à une époque où la rue Vivienne et la rue de Richelieu passaient pour les plus larges voies qu'on puisse imaginer.

Les résultats de son administration, que l'on considéra alors comme très coûteuse, furent que la moyenne de la vie humaine dans Paris augmenta de six années; que les émeutes sont devenues désormais impossibles, et que depuis lui on n'a plus revu les grandes épidémies.

(Excelsior, 20 août 1922.)

UNE EXPOSITION D'ART POST-IMPRESSIONNISTE A LA SALLE GIROUX, A BRUXELLES. — La Galerie Giroux a résolu de réserver cet hiver, au milieu d'un programme d'expositions consacrées à un inventaire général de la peinture belge contemporaine, un Salon aux jeunes artistes belges ou fixés en Belgique qui n'ont aucune occasion de prendre contact avec le public.

Elle croit qu'il est nécessaire de dresser de la sorte un premier bilan de la génération qui doit réaliser les conquêtes de l'Impressionnisme et du Post-Impressionnisme et de donner aux forces encore inconnues l'occasion de se préciser.

Elle accueillera donc tous les jeunes artistes de 18 à 30 ans qui voudront participer à cette exposition d'ensemble et qui lui feront parvenir leurs nom, âge et adresse avant le 15 décembre. Chaque envoi pourra comporter cinq œuvres au maximum.

Le Salon aura lieu en janvier 1923.

Pour plus amples renseignements, prière de s'adresser à la Galerie Giroux, 43, boulevard du Régent, à Bruxelles.

PARIS. — UNE EXPOSITION INTERNATIONALE DES ARTS DECORATIFS ET INDUSTRIELS MODERNES EN 1924. — A la veille de la guerre, le gouvernement français avait décidé de tenir à Paris une importante exposition internationale d'art moderne. Nos lecteurs se rappelleront peut-être que M. Fierens-Gevaert a résumé dans une remarquable étude parue dans la Revue « Art et Technique » le but et les tendances de cette manifestation.

Malgré les difficultés que la réalisation de pareil projet devait naturellement rencontrer après la guerre, les promoteurs de l'art nouveau poussèrent activement à sa réalisation. Leurs efforts viennent d'aboutir. Le règlement et le programme de l'exposition viennent d'être adressés par le Ministre du Commerce à la Société Centrale d'Architecture de France. Nous extrayons de la lettre d'envoi, publiée par notre confrère l'« Architecture », les renseignements suivants :

« L'Exposition internationale des Arts décoratifs et industriels modernes s'ouvrira à Paris au printemps de 1924; elle s'étendra des Invalides au Cours la Reine et comprendra le Grand Palais tout entier. »

« Elle montrera le tableau complet de la production actuelle de nos industries offrant des quali-

tés d'art et un caractère nettement moderne. »

« C'est dire que toute copie ou contrefaçon de style ancien en sera bannie; c'est dire aussi que toutes les industries y figureront, les œuvres les plus simples et les plus usuelles étant susceptibles de présenter autant de beauté que les objets les plus luxueux. »

« Tous les industriels, tous les artistes, tous les artisans, quelle que soit la matière qu'ils travaillent, bois, pierre, métal, céramique, verre, papier, tissus, etc., quelle que soit la forme sous laquelle ils l'emploient, quelle que soit la destination à laquelle ils l'appliquent, peuvent et doivent se montrer modernes — ainsi que le furent, en leur temps, leurs illustres devanciers des siècles passés — en donnant à chaque objet une forme logique, harmonieuse, exactement adaptée aux conditions de la vie actuelle et traduite par une exécution parfaite. »

« Afin de permettre aux artistes, aux artisans et aux industriels d'unir leurs efforts, un organe de liaison a été créé auprès du Commissariat général: le succès n'est possible, en effet, que par une étroite collaboration entre les artistes créateurs de modèles nouveaux (susceptibles d'être reproduits par unité, en nombre limité ou en série), les artisans, héritiers des saines traditions, et les industriels pourvus de moyens puissants d'exécution. »

« Sans attendre l'invitation officielle qui sera faite à brève échéance, M. le Ministre croit devoir appeler dès maintenant l'attention des industriels, des artisans et des artistes sur l'importance exceptionnelle de la grande manifestation de 1924. »

« Il importe, dit-il, que chacun envisage, sans plus tarder, sa collaboration à cette œuvre dont dépendent le développement de nos exportations et notre prospérité économique, autant que la réputation d'invention et de goût de notre pays. »

LYON. FOIRE D'AUTOMNE. — Le Salon du Mobilier et des Arts Appliqués, organisé par l'Office central de la Construction et de l'Habitation, au Grand Palais de la Foire, est ouvert au public.

Les créations artistiques contemporaines exposées à ce Salon concernent tout l'Ameublement et la Décoration intérieure de l'Habitation.

Une exposition rétrospective de meubles anciens et intérieurs régionaux et en particulier du lyonnais et de la Bresse, complète cette importante manifestation de l'art et de l'industrie lyonnaise.

L'HABITATION A BON MARCHE

NUMERO 3, MARS 1922. — A. Puissant y consacre un long article de fond à l' « Architecture Régionale ». Il y affirme que « l'architecture de nos régions a toujours répondu à cette triple condition : l'expression sincère des besoins de la vie sociale, le respect des conditions locales, l'heureux emploi des matériaux.

» Si nos monuments sont beaux c'est qu'ils répondent à cette triple condition. Le fait qu'ils sont construits avec des matériaux semblables, sous un même climat, pour et par un même peuple, les rattache les uns aux autres par un même lien, dans le temps et dans l'espace.

» C'est cela la tradition architecturale, créatrice d'un art national.»

« Les formes se modifient suivant les régions et donnent naissance à ce qu'on appelle « le style régional ». Elles se particularisent suivant les localités, et ce sont là nos savoureuses particularités locales. Enfin, cette tradition revêt tout son charme, quand toutes les conditions essentielles étant respectées, elle est en plus caractérisée par l'effort d'un artiste, qui en fait une œuvre bien personnelle. »

L'art est donc tout d'abord l'expression sincère des besoins sociaux; il doit évoluer avec eux. Aussi « nous sommes dans la tradition quand, en répondant aux besoins modernes, nous sommes tout à fait « de notre temps. »

Malheureusement il nous est difficile de nous libérer de la suggestion des œuvres des maîtres du passé. Et, cependant « il ne nous est pas permis de nous inspirer directement de leur œuvre, pas plus qu'eux-mêmes ne se sont inspirés de l'œuvre de leurs prédécesseurs. » ... « Nous ne pouvons être liés par aucune chaîne. Le passé peut nous inspirer, mais c'est le présent qui nous tient, et nous devons travailler pour l'avenir. »

L'on trouve, dans le même numéro, une description illustrée de plans et croquis, du quartier-jardin de Middelkerke dont M. G. Hendrickx est l'architecte.

NUMERO 4. AVRIL 1922. — Ce numéro est consacré presque tout entier au concours de Seraing dont nous avons fait connaître dans le deuxième numéro de « La Cité » les résultats.

M. Puissant estime que ce concours, qui recueillit 39 envois, fut un succès, non seulement par la quantité, mais également par la qualité. « Pour ce » qui concerne le plan d'ensemble, le nombre de » bons projets ne fut pas aussi grand que le nombre de bons projets d'habitations. Quelques concurrents ont fourni un travail des plus intéressants ne tenant, toutefois, pas assez compte des mouvements du sol et des différences de » niveau. »

En ce qui concerne les habitations on a donné la préférence aux projets donnant à l'aspect extérieur un caractère se rapprochant du style régional mosan. M. Puissant avoue qu'il était assez difficile de déterminer les caractères de ce style appliqué aux habitations à bon marché et franchement parlé les résultats obtenus nous semblent prouver une fois de plus que dans la région industrielle de Liège, plus encore qu'ailleurs, un franc modernisme s'impose.

M. Gielen signale la pénurie de bois et les difficultés que l'on aura d'obtenir des assortiments de même longueur. Il faudra varier la longueur des pièces et leur équerissage.

NUMERO 5. MAI 1922. — M. O. Velghe donne quelques précisions sur Le Déficit des maisons. Il résulte de données toutes récentes fournies par le recensement décennal, que ce déficit est d'environ 90.000. Passant ensuite en revue les statistiques qui prennent pour base le nombre de mariages conclus ces dernières années le savant auteur conclut que ceux-ci ne peuvent servir de donnée pour mesurer l'étendue de la crise des habitations.

On trouvera dans le même numéro quelques données très intéressantes sur les « Gildes de construction » créées en Angleterre et en Allemagne. Elles constituent un essai, de la part des ouvriers, de traiter directement avec le client sans intermédiaire aucun.

Suit une revue de la question de l'habitat dans les différents pays.

NUMERO 6. MAI 1922. — Donne un aperçu, accompagné de plans et dessins, de l'œuvre accomplie par la Société « de Goedkoope Woning » dans l'arrondissement d'Anvers. 312 habitations sont achevées, 450 en construction, 222 projetées; toutes sont groupées en cités-jardins.

CE NUMÉRO RENFERME LES PLANCHES HORS TEXTE XI A XIV

MONOBLOC

176, ch^{sée} de Boondael = Bruxelles



Maisons ouvrières et rurales
en agglomérés poreux et en briques

USINES

Béton armé de tous systèmes

Hourdis creux sans coffrages

BLOCS ATHERMANES KNAPEN
MACHINES PILONNEUSES

Je soussigné, souscris un abonnement à la troisième année de *La Cité*, au prix de 10 fr. 10 et désire recevoir à titre de prime :

- * La 1^{re} et 2^e années de « La Cité » (1919-1921) à 5 francs l'année (prix en librairie 10 francs).
- * Le Cœur de la Ville de Bruxelles, par Ch. Buls. Gratuit (prix en librairie 2 francs).
- * L'Abbaye de la Cambre, par G. des Marez. Gratuit (prix en librairie 1 fr. 50).

Signature

Nom

Adresse

* Barrer celle des primes que l'on ne désire recevoir.

N. B. Afin d'éviter des frais de recouvrement les souscripteurs sont priés de verser dans n'importe quel bureau des postes, au crédit du compte chèques n° 16621, Revue *La Cité*, le montant de la somme due.

IMPRIMÉ

Administration

de la Revue LA CITÉ

10, Place Loix

BRUXELLES

Découpez cette carte et mettez-la à la poste.

Vient de paraître

Editions Tekhné

“ L'Art et la Société ”

par H. - P. BERLAGE

ARCHITECTE A AMSTERDAM

Tirés à part de la Revue *Art et Technique*
♣ Septembre 1913 - Février 1914 ♣



Un beau volume luxueusement imprimé
et illustré de nonante-huit clichés ♣

Prix : 20 francs



L'Habitation Coloniale

- Sa Construction au Congo belge -

par GASTON BOGHEMANS

Architecte, Ex-chef de service à la S^{on} des B^{ts} C^{ls} de la Colonie
Lauréat du prix institué par la Soc. belge d'Etude et d'expansion

Prix : 3 francs